

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD162-2014

Nombre de membres du conseil	
en exercice	67
Présents	54
Votants	7
Pouvoirs	61

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 19 septembre 2014

LE 25 septembre 2014, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence
de Monsieur Auzou

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GART

M. AUZOU, Président

Secrétaire de séance : M. LECOMTE

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, BELOMBO, ROUFFINEAU, CONTIE, GATAULT, CHABREYROU, DORET, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, RAT-SOULIER, MOULENES, PAUL, SALINIER, DECABRAS SALOMON.

MM. BUISSON, COUNIL, DESPLAT, SUBERBERE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, CROUZAL, PROTANO, GEOFFROY, BONNET, LE PAPE, LACOSTE, LARRE, RIGAUD, LAROCHE, BREAU, LARENAUDIE, BARBANCEY, CIPIERE, GIRAUDEL, MOSSION, MOTTIER, MATHIEU, PASSERIEUX, REYNET, BUFFIERE, TALLET, GENDRE, COLBAC, GEORGIADIS.

M. LACOUR-COULON suppléant de M. BONNET

ABSENTS : Mmes DE PISCHOF, DATRIER, RAT-SOULIER, PERRAUD-DAUSSE, MONTEIL-MAYAUD.

MM. BEYLOT, BERIT DEBAT, AUDI, DUNOYER, MOYRAND, TENAILLON, ROUQUIE, BONNET, REYNET.

POUVOIRS

Mme DE PISCHOF	Pouvoir à	Mme BELOMBO
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. KHAIRALLAH
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. CIPIERE
M. MOYRAND	Pouvoir à	M. GIRAUDEL
Mme RAT-SOULIER	Pouvoir à	M. DARTENCET
M. TENAILLON	Pouvoir à	M. MACARY
M. ROUQUIÉ	Pouvoir à	M. MOSSION



DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) regroupe près de 200 autorités organisatrices de transports publics urbains ou interurbains.

a) Objectif

Le GART a pour objectif la construction d'une mobilité durable alliant tous les modes de transports publics et tous les modes alternatifs à la voiture « solo » pour une meilleure qualité de vie et de ville.

b) Champs d'intervention

Ces principaux champs d'intervention sont : les politiques de déplacements, le stationnement, la circulation, le financement des transports, la tarification et billettique, l'accessibilité.

Le GART est une plateforme d'échanges et de réflexion au service des élus « transports » en proposant des axes de travail visant à impulser la mise en place d'une mobilité durable. Il est un des portes parole des Autorités Organisatrices de Transports auprès des institutions et du gouvernement.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées.

Considérant que les membres actifs de cette plateforme sont désignés par les collectivités adhérentes.

Que le Grand périgueux est adhérent au GART depuis plusieurs années. Il souhaite que les élus en charge des problématiques de déplacements soient les représentants de l'Autorité Organisatrice auprès des instances du GART, et participent aux divers groupes de travail thématiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- de désigné comme représentant du Grand Périgueux auprès du GART :

- Jean François LARENAUDIE : Vice-président aux déplacements
- Martin LARRE : élu conseiller aux déplacements, en charge de l'EPIC Péribus

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du	Périgueux, le 21 OCT. 2014


Le Président,
Jacques AUZOU